

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 juin 2026

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le 08/06/2026

ID : 026-212601249-20260605-DEL_2026_046-DE

Le cinq juin deux mille vingt-six le conseil municipal de la commune d'Etoile-sur-Rhône, dûment convoqué en date du 29 mai 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHAZAL, Le Maire

PRESENTS (24) : Françoise CHAZAL, Yoann DURIF, Florence CHAREYRON, Daniel IMBERT, Christian SALENDRES, Anne KLEINHENY, Yoann DUMONT, Anne-Marie DUBOIS, Fabrice GIRAudeau, Christine GONÇALVES CARDOSO, Ana GRILLAT, Justine MESTRALLET, Christian BERNARD, Caroline PONCIN ROSILLE, Louison BLACHE, Magali BERNARD, Alexandre BOULINGRIN, Adeline SOULAT, Jean-Christophe CHASTANG, Marie-Claire FAURE, Nathalie DUCROS, Pierrick PAUL, Odile MOURIER, Valérie LECLERE.

Absents ayant donné pouvoir (5) : Marion BEYRIE pouvoir à Anne KLEINHENY, Adrien CHAPIGNAC pouvoir à Yoann DUMONT, Sylvain LAVIE pouvoir à Françoise CHAZAL, Christophe LAVIGNE pouvoir à Yoann DURIF, Julien MOURON pouvoir à Justine MESTRALLET.

Madame Florence CHAREYRON est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 28 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

DEL-2026-046) DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE A LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DU CNPE DE CRUAS-MEYSSE

Conformément à l'arrêté inter-préfectoral n° 07-2018-09-26-002 du 26 septembre 2018, portant approbation du périmètre du Plan Particulier d'Intervention autour du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Cruas-Meyssse, Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune d'Etoile-sur-Rhône est membre de droit de la Commission Locale d'Informations (CLI), au titre du collège des élus. A ce titre, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant qui seront invités à représenter la commune lors des séances plénières de cette instance.

Après en avoir délibéré

Le conseil Municipal décide à l'unanimité

- **DE DESIGNER** comme représentants de la commune à la Commission Locale d'Informations : Monsieur Christian SALENDRES, délégué titulaire et Monsieur Pierrick PAUL, délégué suppléant.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun 38 022 GRENOBLE, ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal susmentionné. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ETOILE SUR RHONE
Le 05 juin 2026
Le Maire

Françoise CHAZAL